

Marc Baum
Député

Luxembourg, le 3 avril 2019

Objet : Question parlementaire concernant le statut du dépôt militaire de l'armée des Etats-Unis à Sanem.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Messieurs les Ministres de la Défense et du Travail.

Depuis la signature en 1978 d'un *Memorandum of Understanding* entre le Luxembourg et les Etats-Unis, l'armée américaine est présente sur le territoire luxembourgeois avec des dépôts militaires. Tandis que le premier à Bettembourg/Dudelange a été fermé en 2006, le deuxième, situé à Sanem fonctionne toujours.

Dans sa réponse à une question sur l'affectation de ce dépôt militaire, posée lors d'une séance du conseil communal de Sanem, le bourgmestre Georges Engel a expliqué que le dépôt militaire à Sanem serait actuellement exploité par US Air Force et a exclu la possibilité de la présence dans le dépôt à Sanem, d'armes nucléaires ou de pièces utilisées dans le déploiement d'armes nucléaires. Pourtant, le bourgmestre a indiqué que, suite à des informations obtenues par les responsables états-unisiens, le dépôt à Sanem pourrait être considéré comme étant un partenaire de la base militaire de Ramstein Air Base en Allemagne.¹

La base militaire de Ramstein était un des deux lieux de stockage d'armes nucléaires des Etats-Unis en Allemagne. Même si certaines sources indiquent que ces armes auraient été enlevées en 2005, ces informations n'ont jusqu'à présent jamais été vérifiées avec certitude.

Eu égard aux liens de coopération entre le dépôt militaire de Sanem et la base militaire de Ramstein et les informations incertaines sur le statut du dépôt à Sanem, je voudrais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- 1) Monsieur le Ministre de la Défense peut-il me confirmer que le dépôt militaire à Sanem est actuellement exploité par US Air Force ?
- 2) Monsieur le Ministre de la Défense a-t-il connaissance du matériel stocké au dépôt à Sanem ?
- 3) Dans l'affirmative, peut-il exclure avec certitude que des armes nucléaires ou des pièces utilisées dans le déploiement d'armes nucléaires sont stockées au dépôt à Sanem ?
- 4) Dans l'affirmative encore, peut-il m'informer sur la nature et de la vocation du matériel militaire stocké à Sanem ?
- 5) Monsieur le Ministre de la Défense, est-il informé par les autorités états-uniennes compétentes en cas d'un changement de statut du dépôt militaire de Sanem ? Dans l'affirmative, peut-il m'informer sur les procédures prévues pour un tel cas de figure ?
- 6) Monsieur le Ministre de la Défense, a-t-il connaissance d'une relation plus étroite entre le dépôt militaire de Sanem et de la base militaire de Ramstein ? Dans l'affirmative, cette relation a-t-elle des incidences sur le matériel stocké à Sanem et l'intensité des activités et des mouvements logistiques ?

¹ <https://soundcloud.com/commune-de-sanem/sets/conseil-communal-de-sanem-22032019>

- 7) Monsieur le Ministre du Travail peut-il indiquer le nombre de personnes sous statut de travail luxembourgeois actuellement employées au dépôt militaire US à Sanem. Travaillent-elles sous autorité militaire US ? L'ITM effectue-t-elle des contrôles de leurs conditions de travail ?

Avec mes salutations respectueuses,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MB' or similar, with a stylized flourish.

Marc Baum

Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre de la Défense

Luxembourg, le **02 MAI 2019**

Dossier suivi par:
Alex RIECHERT
Tél.: 247-82831
E-mail: alex.riechert@mae.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation

L-2450 LUXEMBOURG

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :

02 MAI 2019

n. réf.: A37.554.19

Objet : Question parlementaire n°598

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.


François Bausch
Ministre de la Défense

**Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Défense et de Monsieur le
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire à la question
parlementaire n° 598 du 3 avril 2019 de l'honorable Député Marc Baum**

Le « dépôt militaire à Sanem » n'est pas exploité par les Forces aériennes des États-Unis en Europe (USAFE), mais par la W.S.A. S.à r.l. (Agence de gestion de dépôts – Warehouses Service Agency), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Ses actionnaires sont l'État et ArcelorMittal qui détiennent 75%, respectivement 25%, des parts. Les USAFE sont le principal client de la WSA qui réalise également des activités de maintenance et de stockage pour l'Armée luxembourgeoise et pour le compte de la fourrière judiciaire. Les autorités états-uniennes n'ont pas l'autorité de changer le statut du dépôt à Sanem.

Les activités réalisées pour le compte des USAFE concernent l'entreposage, la sécurisation, la réparation, l'entretien, la préservation et l'inventaire du matériel de réserve qui lui est confié. En l'occurrence, le matériel traité à Sanem a trait aux ressources expéditionnaires de base pour aérodromes (Basic Expeditionary Airfield Resources - BEAR) et comprend un large éventail d'équipements allant de simples outils en passant par des générateurs d'électricité, des machines de construction jusqu'à des véhicules de sapeurs-pompiers et des ambulances.

En tant que prestataire de services des USAFE, dont le quartier général se situe à Ramstein, la WSA entretient depuis de longues années des relations d'affaires étroites avec la base de Ramstein dans le cadre des activités décrites ci-avant.

Il convient de souligner que le Mémoire d'entente signé en 1978 entre les États-Unis et le Luxembourg exclut explicitement le stockage de munitions. La question du stockage d'armes nucléaires ou de pièces utilisées dans le déploiement d'armes nucléaires ne se pose donc pas.

La WSA emploie 163 salariés qui travaillent sous l'autorité du comité de direction de la WSA. L'ensemble des salariés de la WSA est soumis au droit du travail luxembourgeois. L'ITM est habilitée à effectuer des contrôles de leurs conditions de travail.